



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS - UTS - 2025/00495-SB-SG - AM n°98

Arrêté infraction au RSD
36 Rue de Paris, entrée 5,

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32, 33, 35, 40.1 et 51,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame Léa VITALE, locataire du logement sis à TOURCOING 36 Rue de Paris, entrée 5,

Vu le constat du 25 mars 2025 dans le logement sis à TOURCOING 36 Rue de Paris, entrée 5, établi par Monsieur Stéphane BRYCKCZYNSKI, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 36 Rue de Paris, entrée 5, entraînant un risque pour la santé de sa locataire en titre,

Vu les courriers des 23 avril 2025 et 26 juin 2025 adressés à Monsieur Rachid HADJERAS, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés,

Etant donné la réalisation partielle des travaux de Monsieur Rachid HADJERAS,

Etant donné le nouveau constat effectué le 1^{er} octobre 2026 dans le logement sis à TOURCOING 36 Rue de Paris entrée 5, montrant qu'une partie des travaux a été réalisée et que des désordres persistent, à savoir :

- Le sol de la porte d'entrée et le sol entre le salon et le couloir qui mène aux chambres ne disposent pas de barre de seuil ;
- Le système de ventilation mécanique contrôlée doit être complété par la pose d'entrées d'air sur les fenêtres des pièces sèches (chambres) ;
- Il manque une prise électrique sur un mur de la mezzanine, laissant apparaître des fils électriques qui ne sont pas sécurisés (risque d'électrocution) ;
- La rampe de l'escalier qui mène à la mezzanine est à consolider (risque de chute) ;
- Le garde-corps de la mezzanine doit être rehaussé à 1,01 m du sol et l'écartement des lisses doit être inférieur à 18 cm.

Et qu'une autre anomalie a été constatée :

- Présence de nuisibles de type cafard.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – Monsieur Rachid HADJERAS, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 36 Rue de Paris, entrée 5, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Installer des barres de seuils ;
- Installer des entrées d'air sur les fenêtres des pièces sèches (chambres) ;
- Installer une prise électrique sur le mur de la mezzanine ;
- Consolider la rampe de l'escalier qui mène à la mezzanine ;
- Rehausser le garde-corps de la mezzanine ;
- Eradiquer les nuisibles de type cafards.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 8 octobre 2026



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et
de la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

09 OCT. 2026

Envoyé en Préfecture le

Publié sur le site de la Ville le

09 OCT. 2026